

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du jeudi 15 décembre 2022

N° VA_DEL2022_202

Objet : Deuxième affectation des crédits destinés à l'aide aux projets de classes de découverte

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à , le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Eva KOVACOVA, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX , Stéphanie LEBLANC, Dominique GUERIN étant excusés.

Un crédit de 30 000 € a été inscrit au budget primitif 2022 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des projets de classes de découverte organisées par les écoles élémentaires et maternelles de la Ville.

L'ensemble des écoles a été informé de ce dispositif.

Par délibération VA_DEL2022_53 du 17 mai 2022, la somme de 15 000 € a été attribuée.

Le solde est donc de 15 000 €.

L'école élémentaire Pierre et Marie Curie a fait parvenir un projet validé par l'Inspection de l'Éducation Nationale. Elle sollicite une subvention municipale de 5 000 € pour l'organisation d'un séjour au Centre Marceau à Batz-sur-Mer du 5 au 9 juin 2023 pour 2 classes de CM1 et CM2.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 5 décembre 2022, Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de l'ASS PMC Educ Action (école élémentaire Pierre et Marie Curie) pour un montant de 5 000 €.

Imputation comptable : 6574 255 4110
Politique publique (domaine-action-activité) : 15.3.4 Soutien aux projets d'école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le samedi 17 décembre 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20221215-191762-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 16 décembre 2022